

Élections professionnelles 2026

Les élections professionnelles se dérouleront le 10 décembre 2026.
Ces dernières vont permettre aux agents d'élire leurs représentants au sein des CAP, CST et de la CCP.
Le CdG62 est chargé d'organiser les élections des représentants du personnel siégeant dans les instances paritaires qui lui sont rattachées. La 1^{ère} étape consiste à recenser les effectifs au 1^{er} janvier 2026, ce que vous pourrez faire cette année, notamment, via le présent certificat administratif dématérialisé.

Collectivité / établissement public

Nom de la collectivité : _____
N° SIRET : _____
Personne à contacter : _____
E-mail : _____ Téléphone : _____

Se reporter à la « Fiche électeur – CAP » qui récapitule les conditions à remplir

Effectif des fonctionnaires titulaires au 1^{er} janvier 2026 – **Seuls les nombres sont acceptés**

Les effectifs sont appréciés par rapport à la qualité d'électeur au 1^{er} janvier 2026
Les effectifs s'apprécient en personne physique donc pas de décimale
Indiquez 0 si vous n'avez aucun électeur

CAP

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Hommes : _____	Hommes : _____	Hommes : _____
Femmes : _____	Femmes : _____	Femmes : _____
TOTAL : _____	TOTAL : _____	TOTAL : _____

Se reporter à la « Fiche électeur – CST » qui récapitule les conditions à remplir

Effectif des agents fonctionnaires (stagiaires, titulaires) et contractuels au 1^{er} janvier 2026 – **Seuls les nombres sont acceptés**

Les effectifs sont appréciés par rapport à la qualité d'électeur au 1^{er} janvier 2026
Les effectifs s'apprécient en personne physique donc pas de décimale
Indiquez 0 si vous n'avez aucun électeur

CST

Hommes : _____	Emploiera moins de 50 agents à la date du 01/01/2026, et relèvera, de ce fait, du Comité Social Territorial placé auprès du CdG62
Femmes : _____	Emploiera 50 agents et plus à la date du 01/01/2026, et ne relèvera pas, de ce fait, du Comité Social Territorial placé auprès du CdG62
TOTAL : _____	Créera un Comité Social Territorial commun (commune, CCAS, caisse des écoles...) avec : _____

Se reporter à la « Fiche électeur – CCP » qui récapitule les conditions à remplir
Effectif des contractuels de droit public au 1^{er} janvier 2026 - **Seuls les nombres sont acceptés**

Les effectifs sont appréciés par rapport à la qualité d'électeur au 1^{er} janvier 2026
Les effectifs s'apprécient en personne physique donc pas de décimale
Indiquez 0 si vous n'avez aucun électeur

CCP		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Hommes : _____	Hommes : _____	Hommes : _____
Femmes : _____	Femmes : _____	Femmes : _____
TOTAL : _____	TOTAL : _____	TOTAL : _____

L'autorité territoriale ou le Président certifie l'exactitude des effectifs déclarés